

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 13 septembre 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, David BURLLOT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Julie GAUDIN (*suppléante d'Anne-Gaud MILLORIT, absente*), Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Daniel MACE (*suppléant de Daniel COMMAULT, absent*), Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Philippe HERCOUET, Claudine MOISAN, Sébastien PUEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Sylvie HERVO

Délibération n°2023-148

Membres en exercice : 69 Présents : 54

Absents : 15

Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GENERALES  
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu les délibérations :

- n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,
- n°2022-174 du 20 décembre 2022 déléguant au Président la désignation des membres du comité de sélection,

**Après cette présentation :**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

- **Finances et comptabilité**

• **Subventions attribuées pour un montant total de 135 000 €**

- **Habitat** pour un montant total de 135 000 €, répartis comme suit :
  - **Aide accession sociale à la propriété** pour un montant de 15 500 €
    - Décision n°2023-181 – Tramain – 3 000 €.
    - Décision n°2023-185 – Erquy – 4 500 €.
    - Décision n°2023-190 – Landéhen – 3 000 €.
    - Décision n°2023-196 – Andel – 3 000 €.
    - Décision n°2023-197 – Sévignac – 2 000 €.
  - **PIG Précarité Energétique Adaptation** pour un montant de 1 500 €
    - Décision n°2023-192 – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 500 €.
    - Décision n°2023-193 – Quessoy – 500 €.
    - Décision n°2023-194 – Coëtmieux – 500 €.
  - **OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor** pour un montant de 3 000 €
    - Décision n°2023-195 – Lamballe-Armor – 3 000 €.
  - **Réalisation de logements locatifs aidés** pour un montant de 115 000 €
    - Décision n°2023-076 – Octroi d'une subvention de 45 000 € à La Rance en vue de la réalisation de 9 logements sociaux sur la commune d'Erquy, 37 Rue des Hôpitaux.
    - Décision n°2023\_191 – Octroi d'une subvention de 40 000 € à la commune de Quessoy en vue de la réalisation de 8 logements locatifs sociaux sur la commune, lotissement La Landelle, Rue de l'Hôtel Giraud, auxquels viennent s'ajouter une aide 20 000 €, soit 5 000 € par logement pour personnes à mobilité réduite (4 logements).
    - Décision n°2023-198 – Octroi d'une subvention de 10 000 € à La Rance en vue de la réalisation de 2 logements locatifs sociaux sur la commune d'Erquy, Le Carré Saint-Michel.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDREUX

26 SEP. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

27 SEP. 2023

De la publication le

Par délégation

Lydie MICHEL

Directrice

Administration Générale

27 SEP. 2023

*(Signature of Lydie Michel)*